

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY DE MEDOC

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2015

Convocation du 27 mai 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHRISTOLY DE MEDOC s'est réuni dans la salle de la Mairie, le mardi 02 juin 2015, à 18 h, sous la présidence de M. Stéphane POINEAU, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane POINEAU, Maire,
M. Sébastien PEYRUSE, 1^{er} adjoint, Mme Michèle MACAIGNE, 2^{ème} adjointe,
Mmes Bénédicte RABILLER et Régine CHEIN,
MM. Michel RUIZ, Serge GAYE.

Procuration: Mme Anne BOUTEILLIER, qui a donné procuration à Mme Michèle MACAIGNE

Mme Marie-José CLIPET, qui a donné procuration à M. RUIZ Michel
M. Gilles AURIOL, qui a donné pouvoir à M. Sébastien PEYRUSE

Absente excusée : Angélique DEGAS

Secrétaire de séance : Mme Régine CHEIN. Elle est assistée par A. GUYONNAUD, Adjoint administratif.

Le projet de **Procès Verbal** de la réunion précédente, du 26 mai 2015, a été adressé à tous les conseillers. Un complément a été rédigé à la demande de M. RUIZ.

TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Bénédicte RABILLER, déléguée et vice-présidente du SIVOM, en charge du RPI.

Les Temps d'Accueil Périscolaire ne dépendent pas des enseignants mais des communes. 3 écoles sont concernées sur le RPI ; St Christoly ne l'est pas directement car les classes maternelles ne font pas de TAP.

Depuis septembre 2014, les TAP sont gérés par les communes, encadrés par le personnel SIVOM et des agents de la CDC sont mis à disposition.

Afin de se mettre en conformité avec une nouvelle loi et au niveau des responsabilités, 3 options se présentent pour la prochaine rentrée :

- Retrait de la mise à disposition du personnel CDC
- Mise à disposition du personnel CDC auprès des communes, géré par les Maires sans coordination de la CDC
- Création d'un service commun : mise à disposition du personnel communal auprès de la CDC

Les conseillers ne souhaitent pas se prononcer tant que la CDC n'a pas informé les communes sur la manière dont elle souhaite organiser les TAP.

Monsieur le Maire quitte la réunion et Monsieur PEYRUSE prend la présidence du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission du Personnel :
Une commission va être mise en place pour établir un planning de travail pour les agents. Ils travailleront en semble pour définir le travail mais Stéphane POINEAU reste l'interlocuteur des agents.
MM. POINEAU, PEYRUSE et RUIZ forment cette commission.
- M. PEYRUSE informe les conseillers que M. POINEAU vend son camion benne 3000 €. La commune cherchant ce genre de véhicule pour le service technique, il convient de se renseigner sur le kilométrage.

M. AURIOL a envoyé un mail en proposant que la Mairie installe des panneaux pour annoncer le « Marché Gourmand au Port de St Christoly Médoc » et l'exposition Edgard Pillet. Ce n'est pas à la Mairie de communiquer sur l'exposition et les conseillers sont contre l'idée de l'affichage sauvage.

- Pour la fête de la musique, un stand « grillade » sera géré par l'association St Christoly Activités Loisirs et un stand « buvette » géré par l'association Les Amis de l'Eglise de St Christophe.
M. RUIZ propose un exposant de pata-negra. Les conseillers approuvent.

Par ailleurs, la fête de la musique est organisée par la Mairie. Or M. FOREST, de l'association St Christoly Activités Loisirs a pris l'initiative d'informer la presse avant la Mairie.

- M. le Maire souhaite installer des barrières fixes au Port pour sécuriser le quai. Les conseillers souhaitent qu'il se renseigne sur le coût de barrières amovibles (du type de celles que la Mairie de Lesparre nous a prêtées). Il faudra ce type de barrière pour fermer les routes lors des festivités à venir.
- La Mairie a reçu ce jour la réponse de la DRAC concernant le classement de l'Eglise au titre des Monuments historiques. La demande a été rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.